

Luminus Comfy Pro+ Gaz

(mai 2025)

Conditions particulières : (GC+0P2.0)

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **professionnels**

Tarif : **fixe**

Durée du contrat : **indéterminée**

VOS AVANTAGES :

 Confort	 Sécurité	 Économie
Un contrat à durée indéterminée et l'assistance Comfy+ gratuite.	Un prix fixe pendant au moins 1 an.	Promotion intéressante pour l'entretien de votre chaudière au gaz.

SERVICES INCLUS :

Luminus Extras	My Luminus	Assistance Comfy+
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	Chaque année 1 intervention gratuite (conditions sur www.luminus.be/AssistanceComfyplus).

VOS PROMOS :

Promo entretien chaudière	- 0,25 cEUR/kWh TVA excl.
L'entretien obligatoire prévu par la loi de votre chaudière au gaz pour 120 EUR (hors TVA). (*)	De remise sur votre consommation pendant 12 mois. (**)

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.)^{1,2} :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	6,29
Redevance fixe (€/an)	50,00

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

² Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

(*) Cet avantage est valable sur Luminus Entretien Chaudière pour l'entretien périodique de votre chaudière de chauffage central au gaz. Pour en bénéficier, vous devez souscrire séparément à un contrat Luminus Entretien Chaudière. Vous trouverez toutes les infos et conditions concernant ce produit sur luminus.be/entretienchaudiere. L'avantage sera octroyé automatiquement et vous permettra de ne payer que 5 € (hors TVA) par mois via domiciliation bancaire pendant les 24 premiers mois, au lieu de 7,50 €, à condition que vous conserviez votre contrat Luminus Comfy Pro+ Gaz actuel et que vous n'ayez pas encore bénéficié de cette réduction. Le montant à payer passera à 7,50 € par mois après les 24 premiers mois ou si vous résiliez votre contrat Luminus Comfy Pro+ Gaz. Cet avantage équivaut à une réduction de 60 € au total. En cas de déménagement, cette réduction restera valable si vous transférez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse. Le lien de réservation sera envoyé par e-mail 6 mois après la date de début. Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres réductions.

(**) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 0,25 cEUR/kWh TVA excl. sur votre consommation pendant 12 mois pour la conclusion d'un contrat Luminus Comfy Pro+ Gaz en mai 2025. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos prochains décomptes. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse.

2 Coûts d'utilisation des réseaux (*):

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation ≤ 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et ≤ 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
BXL	SIBELGA	1,84	12,00	1,28	39,85	0,69	928,25	0,1560	23,20
FL	Fluvius Antwerpen	1,98	13,43	0,82	71,32	0,55	482,17	0,1560	17,51
	Fluvius Halle-Vilvoorde	2,11	14,60	0,86	77,54	0,56	524,20	0,1560	17,51
	Fluvius Imewo	2,31	16,05	0,93	85,22	0,60	576,11	0,1560	17,51
	Fluvius Kempen	2,00	13,87	0,81	73,67	0,53	498,03	0,1560	17,51
	Fluvius Limburg	1,97	12,57	0,88	66,72	0,63	451,03	0,1560	17,51
	Fluvius Midden-Vlaanderen	2,01	13,82	0,82	73,38	0,54	496,07	0,1560	17,51
	Fluvius West	2,34	16,18	0,95	85,91	0,62	580,76	0,1560	17,51
	Fluvius Zenne-Dijle	2,26	15,72	0,90	83,45	0,58	564,16	0,1560	17,51
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,81	29,11	1,93	127,75	1,41	805,03	0,1560	-
	ORES (Hainaut Gaz)	3,81	29,11	1,93	127,75	1,41	805,03	0,1560	-
	ORES (Luxembourg)	3,81	29,11	1,93	127,75	1,41	805,03	0,1560	-
	ORES (Mouscron)	3,81	29,11	1,93	127,75	1,41	805,03	0,1560	-
	ORES (Namur)	3,81	29,11	1,93	127,75	1,41	805,03	0,1560	-
	TECTEO RESA	4,59	32,05	2,76	113,11	2,52	892,19	0,1560	-

(*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle du coût de transport moyen pour les consommateurs professionnels, telle que publiée par le gestionnaire du réseau de transport Fluxys Belgium (www.fluxys.com).

3 Taxes et redevances :

	BXL	FL	WAL
Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,0998	0,0998	0,0998
Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	0,0660	0,0660	0,0660
Redevance de raccordement (**) (c€/kWh)	-	-	0,0075

(*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-20.000.000 kWh : 0,0660 c€/kWh.

(**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.

(***) Pour une consommation annuelle inférieure ou égale à 5.000 kWh.

(****) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.

Fonds OSP Régionale Région de Bruxelles-Capitale	€/an/compteur
<= 10 m ³ /h (***)	3,36
<= 10 m ³ /h (****)	11,64
> 10 m ³ /h et <= 16 m ³ /h	28,20
> 16 m ³ /h et <= 25 m ³ /h	69,60
> 25 m ³ /h et <= 40 m ³ /h	139,20
> 40 m ³ /h et <= 65 m ³ /h	348,00
> 65 m ³ /h et <= 100 m ³ /h	483,96
> 100 m ³ /h et <= 160 m ³ /h	621,48
> 160 m ³ /h	898,20



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 11 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrit dans ce même article. Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant de la première année à compter de la date de début de la

fourniture), le client sera tenu de payer la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau de gaz. Au terme de la première année à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue de gaz par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Comfy Pro+ Gaz est un contrat à durée indéterminée.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Pro+ Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

Conformément à l'article 4 des conditions générales de l'Assistance Comfy+, l'assistance énergie va de pair avec votre contrat de gaz.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Si vous n'avez pas encore de domiciliation, mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 20 € (hors TVA) si vous choisissez de recevoir vos factures d'acompte par voie numérique.

Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures par la poste, cette réduction n'est pas d'application. Si vous activez votre domiciliation au cours de la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée 1 an après la date de début. Si vous activez votre domiciliation après la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture numérique ne sont pas cumulables. Si vous êtes client chez nous pour l'électricité et le gaz, cette réduction n'est appliquée qu'une seule fois.

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel).

